Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202238-20251126-DELIB2025_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2025/53

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

Absents : Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2025 - 53 – Avenants aux lots n° 9 peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et d'aménagement du parvis de la place de la Mairie

Rapporteur : Xavier LE GUEN

Par délibération en date du 22 12 2023, le lot 9 : peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et réaménagement du parvis a été attribué à l'entreprise Armor Peinture pour un montant de 8 550.00 € HT.

A la suite de réajustement sur des travaux de lasure bois en extérieur et de peinture sur les murs béton et plafonds des sanitaires publics, il est proposé de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise Armor Peinture pour réduire le montant de travaux de – 1 183.88 € HT.
Le nouveau montant du lot 9 – peinture s'élèverait à 7 366.12 € HT.

Le comité finances du 5 novembre a émis un avis favorable.

Vu la délibération du 22 06 2022 sur le choix du maître d'œuvre pour la construction de la salle de vie communale,
Vu la délibération du 16 12 2022 sur le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du parvis de la mairie,

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202238-20251126-DELIB2025_53-DE

Vu la délibération du 20 12 2023 portant attribution aux entreprises du marché de rénovation de la salle de vie communale et de l'aménagement du parvis de la mairie,
Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ***DECIDE de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise Armor Peinture pour le lot n°9 : peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et d'aménagement du parvis de la mairie ci-après détaillé /***

Marché initial	***= 8 550.00 € HT***
Avenant n°1	***= - 1 183.88 € HT***
Nouveau montant du marché	***= 7 366.12 € HT***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,***

- ***DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.***

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

